

La FAO lance un débat sur la déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

Le Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Jacques Diouf, a invité les gouvernements des pays membres à participer aux discussions sur la déclaration qui devrait être adoptée à l'issue du Sommet mondial des Chefs d'Etats et de Gouvernements sur la sécurité alimentaire, du 16 au 18 novembre 2009 à Rome. M. Diouf a adressé un document aux Ministres des Affaires étrangères, de la Coopération au développement et de l'Agriculture concernés qui s'intitule « [Contribution du Secrétariat à la définition des objectifs et des décisions possibles du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire](#) ». Il plaide pour « l'éradication de la faim dans le monde d'ici 2025 et à un accès sûr à des aliments sains, sans risque, en quantité suffisante et nutritifs pour une population qui devrait atteindre 9,2 milliards d'habitants en 2050 ». Constatant que la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire manque de cohérence et d'efficacité, le document propose de la rénover en y associant notamment les agences agricoles de Rome, les institutions financières internationales et régionales, les Unions économiques régionales, les ONG, la société civile, le secteur privé et les associations d'agriculteurs et du commerce agricole.

Le document aborde également les questions d'investissements publics et privés dans les pays en développement, l'aide alimentaire d'urgence, l'intervention rapide en cas de crise alimentaire, le commerce extérieur et le soutien aux agriculteurs, l'instabilité des marchés, le renforcement des capacités et des institutions, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans l'agriculture. Concernant les tentatives récentes d'acquisition ou de concessions de terres, le document encourage « la négociation et l'adoption d'un code international de conduite pour les investissements étrangers directs à finalité agricole dans les terres et les eaux » afin de concilier les objectifs des pays investisseurs et les besoins des pays bénéficiaires. Le Secrétariat de la FAO préconise également le renforcement des capacités « des petits agriculteurs ». Il est, d'après le document, « évident que les petits agriculteurs ont besoin d'une politique publique et d'un appui institutionnel pour s'organiser afin de recueillir les informations, améliorer leurs productions et bénéficier des économies d'échelle pour l'accès aux intrants et la commercialisation des produits ».

Le FMI annonce un accroissement de son soutien financier aux pays les plus pauvres

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé de nouvelles mesures visant à accroître sensiblement les ressources à la disposition des pays pauvres. Les ressources, provenant notamment de la vente de l'or du FMI, porteront le montant des prêts concessionnels du FMI à 17 milliards de dollars jusqu'en 2014, et pourront atteindre 8 milliards de dollars au cours des deux années à venir. A ce jour, 78 pays dont le revenu national brut par habitant était inférieur à 1 095 dollars en 2007, ont accès à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et bénéficient de ces prêts conditionnels à taux réduits (0,5 %), remboursables sur dix ans. En outre, le FMI a annoncé la suspension du paiement des intérêts sur l'encours des prêts concessionnels pour tous les pays membres à faible revenu jusqu'à la fin de 2011.

« C'est une expansion sans précédent du soutien du FMI aux pays les plus pauvres, en Afrique subsaharienne et dans le monde entier » a déclaré Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI. « Pour la première fois de son histoire nous sommes avec un FMI qui prête à taux zéro à des pays qui sont des pays pauvres » a-t-il ajouté. L'Afrique concentre la moitié des pays bénéficiant de l'aide du FMI mais seulement une part minoritaire du total de ses prêts (11% au 30 avril). Pour Dominique Strauss-Kahn, cette aide du FMI « aidera ces pays à faible revenu à surmonter une crise dont ils ne sont pas responsables, mais lorsque celle-ci sera passée, elle posera les jalons des progrès de la lutte contre la pauvreté ». Alors que le FMI prêtait en moyenne 1 milliard de dollar par an entre 2006 et 2008, et 3 milliards depuis le début de l'année à ces pays pauvres, les 17 milliards de dollars mis à disposition représentent cependant une faible part des ressources disponibles pour le prêt du FMI.

Publication d'un rapport parlementaire sur l'aide au développement de la France

Un [rapport parlementaire](#) sur l'aide publique française au développement, versée dans un cadre multilatéral (Commission européenne, Institutions financières internationales, agences des Nations unies en charge du développement...), a été remis au gouvernement le 28 juillet. Il préconise un meilleur pilotage stratégique et une redéfinition des priorités de l'aide. Pour la députée Henriette Martinez, auteur du rapport, la multiplication des structures et la superposition des compétences provoquent « une déperdition de l'aide ». Selon elle, « Il y a un nombre incalculable d'agences qui s'occupent de l'alimentation, de l'eau, tout le monde fait la même chose. A un certain moment il faut rationaliser les moyens, comme cela on pourra dégager plus d'efficacité ».

Le rapport estime que 55% de l'aide programmable française est attribué au niveau multilatéral, pour un montant s'élevant à 3,58 milliards d'euros en 2009. L'auteur recommande également que les ONG françaises puissent davantage bénéficier de la participation française aux aides multilatérales. A titre d'exemple, elle propose dans son rapport de « réserver 5% » de la participation française au fonds mondial contre le sida aux ONG françaises. Parmi les autres recommandations, le rapport souligne qu'il pourrait être pertinent que la commission produise un rapport annuel d'activités dans le domaine de l'aide au développement et qu'il soit débattu au sein du Parlement européen et des Parlements nationaux.

Sources : Les Echos, Le Monde, FMI, FAO, AFP, Reuters.